

Date 29/06/2012
Thème Prestations
Sous-Thème Libre accès

Question PCH - Aide humaine : Nous avons attribué une PCH aide humaine à une personne à hauteur de 200h par mois et celle-ci nous signale qu'une partie de ces heures sera mises en œuvre de manière irrégulière (ces besoins évoluant en fonction des mois). Elle nous indique qu'en moyenne sur l'année, elle utilisera bien 200h par mois. Cela est-il possible ?

Réponse Cela est tout à fait possible. Le référentiel pour l'accès à la PCH précise « *Le temps d'aide est quantifié sur une base quotidienne. Toutefois, lorsque la fréquence de réalisation de l'activité n'est pas quotidienne ou lorsque des facteurs liés au handicap ou au projet de vie de la personne sont susceptibles d'entraîner, dans le temps, des variations de l'intensité du besoin d'aide, il convient de procéder à un calcul permettant de ramener ce temps à une moyenne quotidienne.* ». Ainsi, il est tout à fait possible de considérer que les 200h par mois correspondent à une moyenne mensuelle. Cela nécessite de la part du Conseil général de mettre en place les modalités de suivi et/ou de contrôle d'effectivité adaptées.

[Retour](#)

[Une question ?](#)